



MAIRIE DE BOUGLAINVAL ☎ :

02.37.22.88.08

28130 BOUGLAINVAL

accueil@mairie-bouglainval.fr

www.mairie-bouglainval.fr

DEPARTEMENT
D'EURE ET LOIR
ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES
CANTON
D'EPERNON

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le vendredi 10 juillet à 19h00 le Conseil Municipal de la commune de Bouglainval, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie dans le lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe BAETEMAN, Maire.

Date de la convocation : vendredi 3 juillet 2020 transmise le 4 juillet 2020

Date d'affichage: vendredi 17 juillet 2020

Présents: Philippe BAETEMAN, Anella CALLISSONI, Thibaud DEMOERSMAN, Sébastien DUVAL, Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Sylvie LEHOUX, Henri POUPEAU, Johanna REBOLLEDO, Frédéric WARGNIER,

Absents excusés : Vannina BUJOLI pouvoir à Henri POUPEAU, Emilien DESCHAMPS pouvoir à Philippe BAETEMAN, Emmanuel FAROUX pouvoir à Chrystelle GARDIEN BAETEMAN, Maria FRANCO pouvoir à Frédéric WARGNIER, Xavier PETIT pouvoir à Sylvie LEHOUX, Guillaume DUMAST.

Nombre de membres en exercice : 15 présents : 9 votants : 14

Nomination du Secrétaire de séance :

Le secrétariat est assuré par Madame Chrystelle GARDIEN BAETEMAN

Ordre du jour

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et donne lecture de l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour l'ajout à l'ordre du jour de deux délibérations :

- Décision modificative du budget primitif communal 2020,
- Acquisition de tables scolaires individuelles à l'école de Bouglainval et demande de subvention auprès de l'Etat (DSIL),

VOTE : 14 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

Le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 juin 2020.

VOTE : 14 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

SÉNATORIALES - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS

Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le 10 juillet 2020 à 19 heures.

Vu la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 modifiée d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral notamment les articles L.288 et R.133,

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n°2020-11 fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable pour les communes d'Eure-et-Loir pour l'élection des Sénateur,

Monsieur le Maire a procédé à l'appel nominal des membres du conseil. Il a dénombré neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article 10 de la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 modifiée était remplie.

Monsieur le Maire précise qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret majoritaire à deux tours.

1 . Mise en place du bureau électoral,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, il s'agit de Mesdames Anella CALLISSONI, Sylvie LEHOUX, Johanna REBOLLEDO et Monsieur Thibaud DEMOERSMAN.

2 . Élection des délégués

Les candidatures enregistrées sont : Monsieur FAROUX Emmanuel, Monsieur PETIT Xavier et Monsieur Emilien DESCHAMPS.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Madame Maria FRANCO, de nationalité espagnole, ne prend pas part au vote (procuration donnée à Monsieur Frédéric WARGNIER).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro (0)
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	Treize (13)
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Zéro (0)
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	Zéro (0)
Nombre de suffrages exprimés	Treize (13)
Majorité absolue	Sept (7)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissants des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
	FAROUX Emmanuel	13
PETIT Xavier	13	Treize
DESCHAMPS Emilien	13	Treize

Monsieur FAROUX Emmanuel, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur PETIT Xavier ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Emilien DESCHAMPS ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de délégué pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

3 . Élection des suppléants

Les candidatures enregistrées sont : Monsieur POUPEAU Henri, Monsieur DEMOERSMAN Thibaud, Monsieur BAETEMAN Philippe.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote. Madame Maria FRANCO, de nationalité espagnole, ne prend pas part au vote (procuration donnée à Monsieur Frédéric WARGNIER).

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	Zéro (0)
Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés)	Treize (13)
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	Zéro (0)
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	Zéro (0)
Nombre de suffrages exprimés	Treize (13)
Majorité absolue	Sept (7)

NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre décroissants des suffrages obtenus et, à égalité de suffrages, de l'âge des candidats)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS en chiffres et en toutes lettres	
	Monsieur POUPEAU Henri	13
Monsieur DEMOERSMAN Thibaud	13	Treize
Monsieur BAETEMAN Philippe	13	Treize

Monsieur POUPEAU Henri ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur DEMOERSMAN Thibaud ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur BAETEMAN Philippe ayant obtenu la majorité absolue est proclamé au premier tour élu en qualité de suppléant pour les élections sénatoriales et a déclaré accepter le mandat.

ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION DE FRESNAY-LE-GILMERT

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.5211-7 et L.5711-1

Vu la délibération du conseil municipal de Bouglainval n°2020/41 du 26 mai 2020,

Vu l'article 6 des statuts du syndicat intercommunal d'assainissement de la région de Fresnay-le Gilmert,

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal par délibération n°2020/41 du 26 mai 2020 a élu un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Or, les statuts du syndicat précité indique que la commune de Bouglainval est représentée au comité syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Par conséquent, il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués syndicaux manquants.

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Sont candidats en qualité de représentants titulaire et suppléant siégeant au Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Fresnay-le-Gilmert:

Représentant titulaire : Monsieur Guillaume DUMAST

Représentant suppléant: Monsieur Xavier PETIT

Le conseil municipal procède à l'élection, au scrutin secret, des représentants titulaire et suppléant siégeant au Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la Région Fresnay:

Représentant titulaire:

Monsieur Guillaume DUMAST avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Représentant suppléant:

Monsieur Xavier PETIT avec 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

Sont élus pour représenter la commune de Bouglainval au sein du syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Fresnay-le-Gilmert :

Aux termes de la présente délibération et de la délibération n°2020/41 du 26 mai 2020, il résulte les représentants siégeant au Syndicat Mixte Intercommunal d'Assainissement de la région de Fresnay-le-Gilmert suivants :

Représentant titulaire: Monsieur Emilien DESCHAMPS

Représentant titulaire : Monsieur Guillaume DUMAST

Représentant suppléant: Monsieur Frédéric WARGNIER

Représentant suppléant : Monsieur Xavier PETIT

AVIS SUR L'ENTREPRISE POUR EFFECTUER LES TRAVAUX RUE DE LA RIBOTIÈRE

La mairie a trois devis pour effectuer les travaux de voirie prévus cette année rue de la Ribotière avec la pose de bordures de caniveaux à savoir :

un devis de JULIEN TP de 16 358,40 €uros TTC,

un devis de ANSEAUME T.P. de 16 951,20 € TTC,

et un devis de TP 28 de 15 880,20 € TTC

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil municipal.

Le conseil municipal donne son avis : il choisit le devis de TP 28 de 15 880,20 € TTC

VOTE : 14 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

DÉCISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14

Vu la délibération du conseil municipal n°2020/54 en date du 23 juin 2020 adoptant le budget primitif 2020,

Considérant que la somme allouée au compte 2183 Matériel de bureau et matériel informatique ne permet pas d'acheter des tables scolaires individuelles afin de permettre la distanciation sociale en raison du covid-19,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la décision modificative ci-après :

Section d'Investissement

Dépense

Chapitre 020 dépenses imprévues - 4 000

Chapitre 21 immobilisations corporelles

Article 2183 Matériel de bureau et matériel informatique + 4 000

VOTE : 14 voix POUR 0 ABSTENTION 0 CONTRE

ACQUISITION DE TABLES SCOLAIRES INDIVIDUELLES ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT (DSIL) AU TITRE DE LA RÉSILIENCE SANITAIRE

En raison du covid-19, la commune de Bouglainval doit acquérir cinquante tables scolaires individuelles afin de permettre la distanciation sociale à l'école de Bouglainval.

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 3 190,50 € HT soit 3 828,60 € TTC.

Monsieur le Maire précise qu'un troisième projet de loi de finance rectificative (PLFR3) pour 2020 a été déposé à l'assemblée nationale le 10 juin 2020. Celui-ci a pour objectif de renforcer son dispositif de soutien aux secteurs les plus touchés par la crise du Coronavirus Covid-19 et de déployer des mesures exceptionnelles d'aide aux collectivités territoriales et d'accompagnement des plus précaires. Le Gouvernement a décidé de doter d'un milliard d'euros supplémentaires les crédits de l'État dédiés au soutien des investissements des collectivités territoriales qui contribuent à : la résilience sanitaire, la transition écologique ou la rénovation du patrimoine public bâti et non bâti.

Le projet de distanciation sociale pour l'école devrait entrer dans le cadre de la résilience sanitaire.

Cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local (DSIL).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide de :

approuver le projet d'acquisition de cinquante tables scolaires individuelles afin de permettre la distanciation sociale à l'école de Bouglainval pour un coût global estimé à 3 190,50 € HT soit 3 828,60 € TTC,

solliciter, à cet effet, l'aide de l'Etat au titre de la DSIL pour cette achat,

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

- Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (30%)	957 €
- Autofinancement	<u>2 233,50 €</u>
TOTAL	3 190,50 € (montant HT)

autoriser Monsieur le Maire à signer le devis et tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

dire que ce projet sera inscrit en section d'investissement sur le budget communal 2020

VOTE : 14 voix POUR 0 ABSTENTIONS 0 CONTRE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que la commune sera représentée à ENERGIE Eure-et-Loir par un représentant titulaire, Monsieur Sébastien DUVAL et un suppléant Monsieur Frédéric WARGNIER.

Aux commissions communautaires, Monsieur le Maire représentera la commune à la commission Finances et Prospectives et la commission Développement économique, Aménagement du Territoire, Développement durable et Madame Sylvie LEHOUX, 1^{ère} Adjointe au Maire, à la commission Affaires sociales et habitat, Enfance jeunesse, Grands équipements et la commission Services Publics Environnementaux.

Mairie de Bouglainval PV du 10/07/2020

Madame Anella CALLISSONI propose de créer un jardin partagé sur un terrain communal.
L'aménagement d'un jardin en permaculture pourrait se faire en mars 2021.

Madame Johanna REBOLLEDO va contacter le député Guillaume KASPARIAN concernant
le projet de piste cyclable entre Bouglainval et le Domaine du Grand Gland.

L'ensemble des points à l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 20 heures 15

Le Maire Philippe BAETEMAN

Le secrétaire Chrystelle GARDIEN BAETEMAN

